

BILAN 2022 : SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Cadre juridique

Article 13 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
Obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables

Article 76 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Élargissement du schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables

Article 35 de la loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience »
« Promouvoir et accroître le processus de verdissement de la commande publique »

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique
Codification des dispositions de l'article 35 précité à l'article L2111-3 du Code de la commande publique

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Objectifs

- ✓ Promouvoir et développer un achat public responsable, plus « vert » et plus social
- ✓ Instaurer une politique d'achat intégrative des dimensions écologique et sociale



AXES	ÉCOLOGIQUE	SOCIAL
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">➤ Sensibiliser au réemploi et au recyclage➤ Sensibiliser à l'économie circulaire➤ Sensibiliser aux produits respectueux de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">➤ Concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés➤ Lutter les discriminations

Définition : Économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

Source : Ministère de la Transition Ecologique

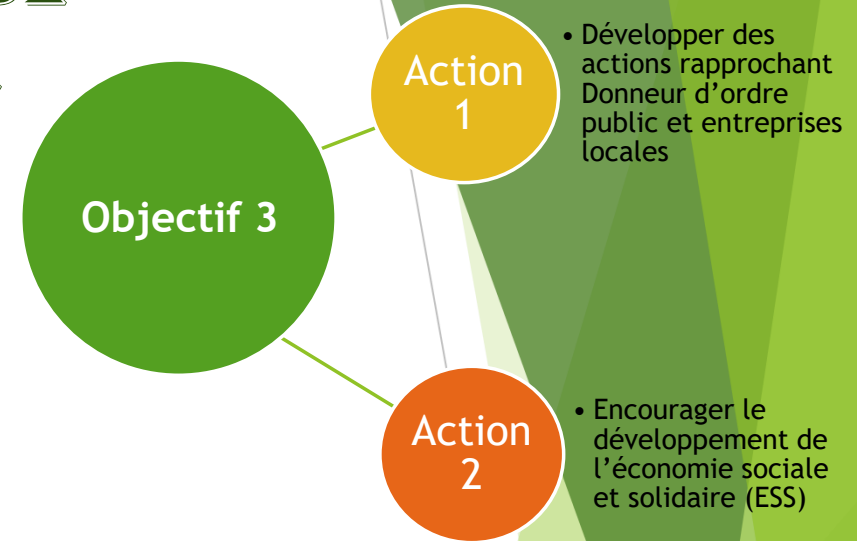
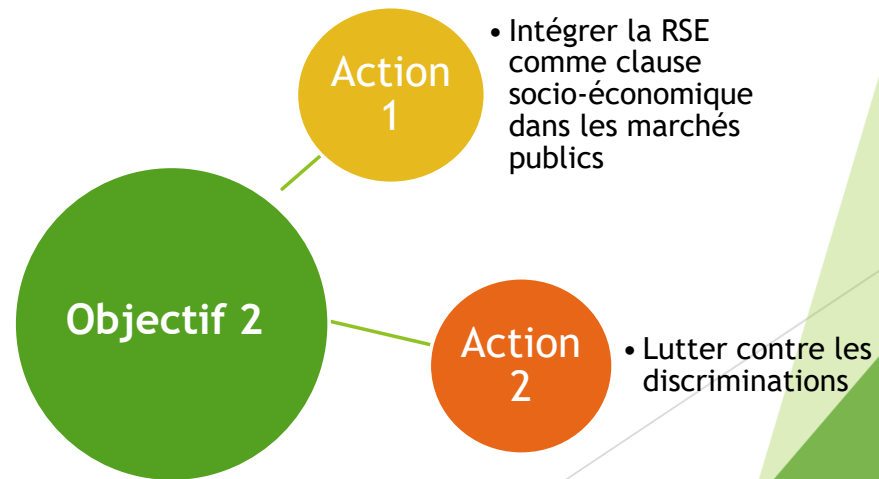
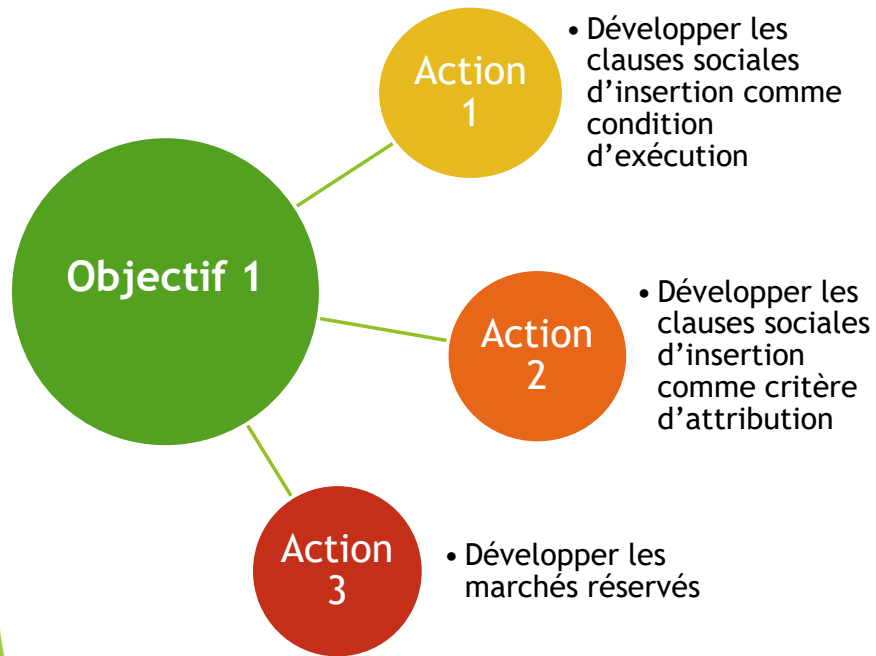
LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Présentation

AXES	OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3
1- ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE	Soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	Encourager la RSE et lutter contre les discriminations sociales	Favoriser l'émergence d'une économie de proximité et des circuits courts
2- ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE	Au moins 80 % des marchés publics comprennent une clause environnementale	Favoriser l'économie circulaire à travers le réemploi et le recyclage	

AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Actions à mener



AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 1</u>	<u>Action 1 :</u> Développer les clauses sociales d'insertion comme condition d'exécution
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	<p><i>Au moins 20 % des marchés supérieurs à 50 000 euros HT comportent une clause d'insertion sociale.</i></p> <p>REALISATION 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ 78 marchés, soit 34,21 % des marchés > à 40 000 euros HT publiés intègrent une clause d'insertion sociale en 2022 <i>(contre 43 marchés en 2021) - Rappel objectif : minima 20 %</i>▶ 48 949 heures d'insertion ont été prescrites <i>(contre 31 970 heures en 2021) - Rappel objectif : minima 30 000 heures d'insertion</i>▶ 74 marchés ou lots ont fait l'objet d'un accompagnement pour 2022 représentant 140 200 heures réalisées par 209 bénéficiaires de la clause sociale <i>(Rappel : objectif : minima 40 000 heures et 40 personnes à insérer par an)</i>

AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 1</u>	<u>Action 2 :</u> Développer les clauses sociales d'insertion comme critère d'attribution
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	<p><i>Tous les marchés excédant 5 000 000 euros HT et comportant une clause sociale d'insertion comportent également un critère d'attribution lié à cette clause avec une pondération entre 5 et 10 %.</i></p> <p>Critère performance sociale à introduire : « Mesures prises pour remplir les engagements de la clause d'insertion sociale, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">-Encadrement technique et tutorat proposé par l'entreprise pour les personnes en insertion,-Dispositif de formation proposé par l'entreprise pour les personnes en insertion ». <p><u>Bilan 2022</u> : non réalisé</p>

<u>OBJECTIF 1</u>	<u>Action 3 :</u> Développer les marchés réservés
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	<p>- Développer les marchés réservés aux entreprises du secteur adapté et protégé (ESAT) / Développer les marchés réservés aux SIAE</p> <p><u>Bilan 2022</u> : 1 marché réservé à une SIAE (entretien ZIC St Denis)</p>

AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 2</u>	<u>Action 1 :</u> Intégrer la RSE comme clause socio-économique dans les marchés publics
Encourager la RSE et lutter contre les discriminations sociales	<p><i>au moins 50 % des marchés comportent une clause SOCIALE RSE (soit comme critère de jugement, soit comme condition d'exécution de marché)</i></p> <p><u>Bilan 2022</u> : Peu de marchés contiennent des clauses sociales d'exécution en dehors de la clause sociale d'insertion (environ 5 %).</p> <p>« La Boîte à outils sociaux » autres que la clause sociale d'insertion (<i>la clause sociale RSE doit être non discriminatoire dans sa pondération et sa mise en œuvre, et être directement liée à l'objet ou l'exécution du marché</i>):</p> <ul style="list-style-type: none">• Obligation de mettre en place sur le chantier une base vie susceptible d'accueillir du public féminin.• Dispositions visant à promouvoir la santé et la sécurité des personnels affectés à l'exécution du marché (<i>exigence d'un plan de prévention des risques psychosociaux par ex.</i>)• Mise en place de conditions d'affichages ou de matériels pédagogiques / publicitaires qui ne véhiculent pas de stéréotype de genre• Obligation de reprendre le personnel en poste pour les marchés de transport, de collecte, etc...dès lors qu'aucune convention collective n'est susceptible d'être appliquée....• Exiger que des fournitures (<i>tenues vestimentaires, objets publicitaires</i>) issues du commerce équitable• Engagement du titulaire à mettre en œuvre des actions en faveur de la promotion de l'égalité homme femme (<i>Voir ci après</i>)

AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

OBJECTIF 2

**Encourager la RSE
et lutter contre les
discriminations
sociales**

Action 2 :

Lutter contre les discriminations

Être actif et volontariste dans la lutte contre toutes les discriminations, notamment Hommes/Femmes

Levier : attestations sur l'honneur à fournir par les candidats, conditions d'exécution possibles pour certains marchés. Ex de La direction des achats de l'Etat (DAE)

- **Marché de l'acquisition de solution d'impression** : la DAE a associé à cette condition d'exécution un nouveau critère d'analyse des offres « insertion sociale, et notamment le « taux de féminisation du personnel en insertion ». « Concrètement, la DAE a jugé l'offre sur la proportion de personnel féminin que le candidat entendait affecter à la clause d'insertion »,
- **Marché relatif à des prestations de nettoyage** : la DAE s'est aperçue qu'il y avait beaucoup de femmes sur les fonctions d'agent de service, **et très peu sur les fonctions d'encadrement.** Pour rééquilibrer cette tendance, elle a décidé d'intégrer une condition d'exécution dans le cahier des charges : « *Le titulaire s'engage à faire progresser, tout au long de l'exécution du marché, le taux effectif d'emploi de personnels féminins parmi les personnels encadrants affectés à la réalisation des prestations du marché, dès lors que des personnels féminins font partie de son personnel* ».

AXE 1 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

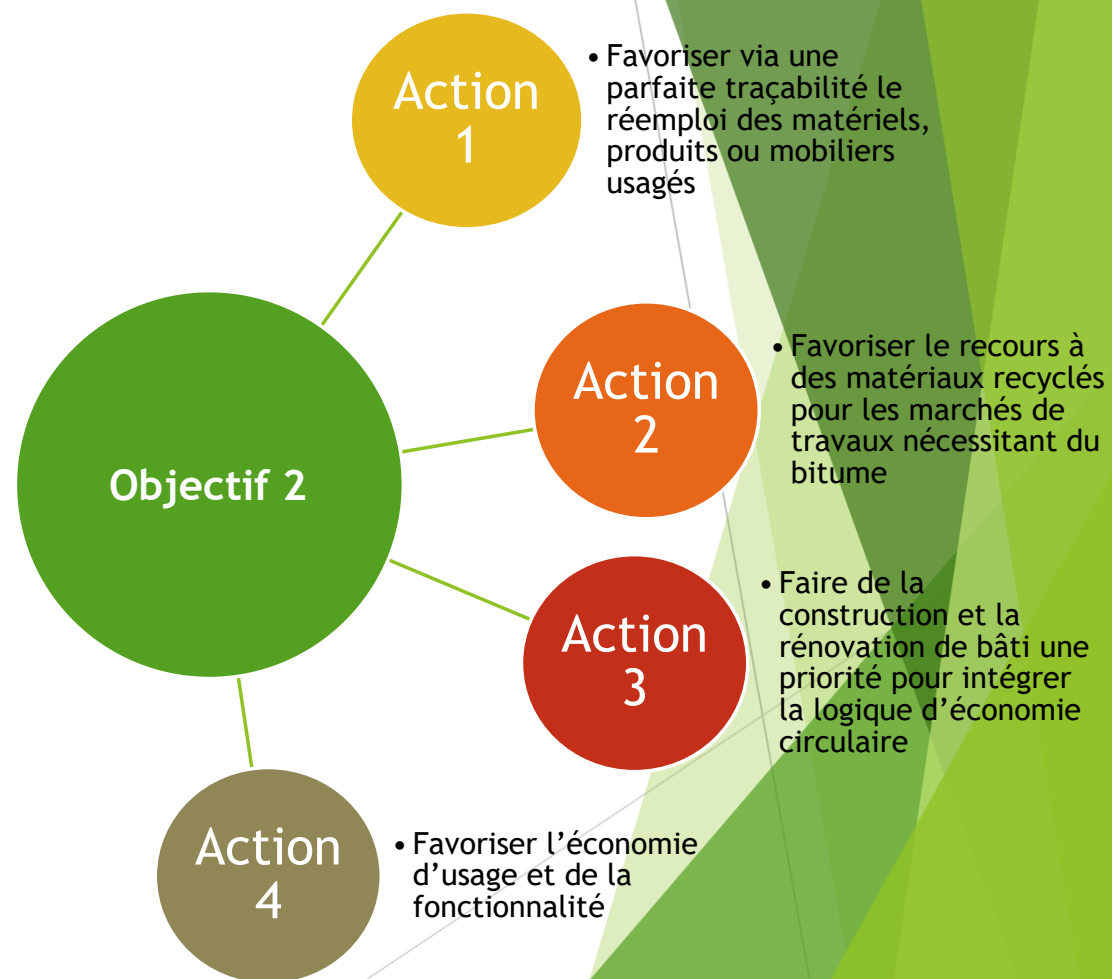
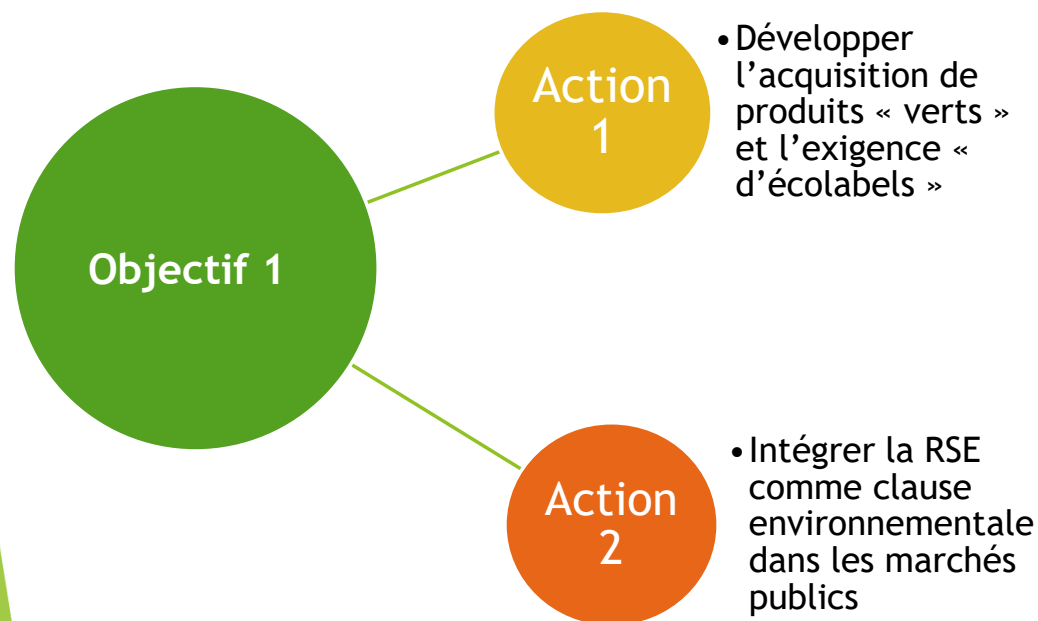
Enjeux

<u>OBJECTIF 3</u>	<u>Action 1 :</u> Développer des actions rapprochant Donneur d'ordre public et entreprises locales
Favoriser l'émergence d'une économie de proximité et des circuits courts	Mieux connaître le tissu local et recourir à leur savoir-faire et produits <u>Levier</u> : Mise en place d'espaces de rencontre (type salons professionnels, rencontres économiques, séminaires...) <u>BILAN 2022</u> : - Organisation par la CINOR des rencontres économiques du territoire du NORD en septembre 2022 (échanges entre 8 acheteurs publics et entreprises sur le programme d'activité de Commande publique en travaux, fournitures et services - Mise en place de 3 comités d'expert SBA (transport, MOE, plateformes d'échanges avec les entreprises..)

<u>OBJECTIF 3</u>	<u>Action 2 :</u> Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
Favoriser l'émergence d'une économie de proximité et des circuits courts	Développer les marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire <u>Secteurs concernés</u> : Notamment les services récréatifs, culturels et sportifs <u>Bilan 2022</u> : pas de marché réservé au secteur de l'ESS

AXE 2 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Actions à mener



AXE 2 : LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 1</u>	<u>Action 1 :</u> Développer l'acquisition de produits « verts » et l'exigence « d'écolabels »
Au moins 80 % des marchés publics comprennent une clause environnementale	<p>Adopter des comportements d'achats plus respectueux de l'environnement</p> <p><u>Papier</u> : Au moins 40 % de papiers recyclés (non atteint), le reste issu des forêts gérés durablement</p> <p><u>Plastique</u> : produits à partir de matériaux recyclés si issu du pétrole</p> <p><u>Produits d'entretien</u> : - 8 marchés sur 14 publiés par la Direction de l'Environnement comportent plus de 50 % de produits écologiques</p> <p>- <u>Matériels électriques et équipements informatiques</u> : Intégration systématique d'exigences en terme de performances énergétiques ou à moindre impact environnemental</p> <p><u>Mobiliers professionnels</u> : Intégration systématique d'exigences environnementales en termes d'écolabels (ou autre mesure protectrice de l'environnement) ; Ex NORME NF Environnement, Cygne nordique, Ange bleu toujours accompagnée de la mention OU EQUIVALENT : NON ATTEINT</p> <p>Plus généralement, recherche dans tout type d'achat la possibilité d'exiger des écolabels (non atteint),</p>

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 1</u>	<u>Action 2 :</u> Intégrer la RSE comme clause environnementale dans les marchés publics
Au moins 80 % des marchés publics comprennent une clause environnementale	<p><i>Au moins 50 % des marchés comportent une clause ENVIRONNEMENTALE RSE (soit comme critère de jugement, soit comme condition d'exécution de marché)</i></p> <p><u>BILAN 2022</u> : 53% des marchés intègrent des critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale tandis que plus de 95% des marchés intègrent des clauses d'exécution relatifs à la performance environnementale.</p> <p><i>Les critères / conditions d'exécution concernent notamment : la gestion des déchets, la performance énergétique, l'alternative aux produits phytosanitaires, la préservation de la ressource en eau, la démarche éco-chantier, etc....</i></p> <p><i>Un critère performance environnementale pondérée entre 10 et 15 % peut même être intégré dans les marchés de PI (AMO, MOE...) : « L'offre du candidat sera appréciée à travers une note méthodologique décrivant les mesures qui seront spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché pour réduire l'impact environnemental de sa prestation »</i></p>

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 2</u>	<u>Action 1</u> : Favoriser via une parfaite traçabilité le réemploi des matériels, produits ou mobiliers usagés
Favoriser l'économie circulaire à travers le réemploi et le recyclage	<p>Adopter des comportements responsables dans le réemploi ou l'élimination des équipements usagés</p> <p><u>Leviers</u> : <i>partage ou dons à des associations (notamment pour les équipements informatiques), accord avec des éco organismes pour assurer le réemploi, la réparation ou le recyclage.</i></p> <p><u>BILAN 2022</u> : 8 accords avec des éco organismes ont été conclus (piles et accumulateurs, emballages ménagers, textiles d'habillement, lampes usagées, etc...)</p>

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

OBJECTIF 2

Action 2 :
Favoriser le recours à des matériaux recyclés pour les marchés de travaux nécessitant du bitume

Favoriser l'économie circulaire à travers le réemploi et le recyclage

Favoriser le réemploi et le recyclage dans les marchés de travaux ayant pour objet la réalisation ou la réparation de chaussées, voiries

Levier à actionner : admission de variantes

BILAN 2022 : 21 marchés sur 113 marchés de travaux ont intégré une clause d'ouverture à variante

Exemple de clause pour le marché « Travaux de rénovation courante et de réparation des voies et des sites d'intérêt communautaire de la CINOR - 2022/2024 » :

VARIANTE Autorisée sur ce point : Proposition de remplacement des matériaux de remblai de tranchées en GNT 0/80 par des matériaux de même granulométrie issus de la filière de recyclage

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Enjeux

<u>OBJECTIF 2</u>	<u>Action 3 :</u> Faire de la construction et la rénovation de bâti une priorité pour intégrer la logique d'économie circulaire
Favoriser l'économie circulaire à travers le réemploi et le recyclage	<p><u>Données</u> : La CINOR a pour objectif de promouvoir la sobriété énergétique. Pour ce faire, elle encourage les achats avec une moindre dépense énergétique, notamment par la construction de bâtiments bioclimatiques ou à énergie positive incluant des critères de développement durable.</p> <p>Sur le patrimoine de la CINOR, plusieurs bâtiments se voient faire l'objet d'un audit énergétique ou d'études de faisabilité pour y poser des panneaux photovoltaïques (NORDEV, Aquanor, École de musique de Beauséjour, Cité des Arts). Les études sont en cours, ce n'est que vers fin 2023 sur les premiers projets fleuriront.</p> <p>*<u>La construction de la recyclerie</u> : le CCTP contenait des critères relatifs à une meilleure performance énergétique.</p> <p>*<u>La ressourcerie de la Bagatelle</u> : Ce projet inclut des critères de performance énergétique relatifs à une meilleure isolation du bâtiment pour optimiser la production d'énergie.</p> <p>*<u>La bibliothèque du Chaudron</u> : Ce projet promeut l'utilisation de bois et la végétalisation, le but étant de préserver le paysage tout en optimisant la ventilation naturelle.</p>

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

<u>OBJECTIF 2</u>	<u>Action 4 :</u> Favoriser l'économie d'usage et de la fonctionnalité
Favoriser l'économie circulaire à travers le réemploi et le recyclage	Réduire les externalités négatives environnementales <i><u>Leviers</u> : - Privilégier une logique d'achat de services (location) à l'acquisition de la propriété</i> <i>Ex : dans le domaine des photocopieurs, des moyens de mobilité (voitures, vélos, etc..)</i> <u>BILAN 2022</u> : 3 marchés de location longue durée ont été attribués pour des véhicules

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Focus

Pour 16 marchés passés en 2022 (7 en MAPA et 9 en AOO), la

Direction

Environnement

enregistre les données suivantes concernant les obligations du SPASER :

Axe 1 Achat socialement responsable	Objectif 1 : Soutenir l'insertion professionnelle	Action 1 Clause sociale = condition d'exécution	5 marchés sur 14 comprennent des clauses d'insertion sociale comme condition d'exécution.
		Action 2 Clause sociale = critère attribution	L'ensemble des marchés mobilise la clause sociale comme critère d'attribution du marché grâce à la mise en œuvre d'un cahier des charges sociales. Pas encore de part de pondération dans la notation globale.
		Action 3 Marchés réservés	1 marché sur 14 est un marché réservé.
Axe 2 Achat écologiquement responsable	Objectif 1 : Développer l'acquisition de produits verts	Action 1 Produits verts + écolabels	<u>Plastique</u> : 3 marchés sur 14 comprennent des matériaux recyclés <u>Produits d'entretien</u> : 8 marchés sur 14 comprennent plus de 50% de produits écologiques
	Objectif 2 : Favoriser l'économie d'usage et la fonctionnalité	Action 1 Réemploi matériels usagés	6 marchés sur 14 favorisent le réemploi et l'élimination d'équipements usagés : Fourniture Bacs Poubelles, Maintenance des bornes d'apport volontaire, Entretien des espaces verts (< 40k€), Entretien des espaces verts et minéralisés, Entretien des ZIC de la CINOR + Entretien des ZIC – Marché réservé